Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 61 (1988)

Heft: 6

Artikel: Les plans directeurs cantonaux romands : Vaud : opinion

Autor: Barraud, Philippe

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-128885

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

débat, visant à y associer un maximum de citoyens, soit une attitude plus restrictive, s'efforçant surtout de préserver les prérogatives des édiles locaux.

Enfin, en ce qui concerne la destination des fiches de coordination, il était prévu qu'elles devraient être établies chaque fois qu'un problème particulier se pose en un endroit donné, ou qu'une situation tend à se généraliser à l'échelle du canton. On retiendra toutefois qu'il n'appartient pas au seul service de l'aménagement du territoire de les remplir et d'en proposer l'établissement. La mise en œuvre du programme de coordination suppose en effet la participation de tous les acteurs concernés par la planification directrice: soit en premier lieu des autres services de l'administration, mais plus tard aussi toutes les instances autres, concernées par l'aménagement du territoire, telles que les régions et les communes. Pour l'heure cependant, force est de constater que le réflexe voulant que tout projet ou toute préoccupation soit évalué en fonction de ses incidences sur l'espace n'est pas encore acquis par chacun, tant s'en faut. Il est évident, de plus, qu'un tel réflexe mettra du temps à entrer dans les mœurs...

A la lumière des trois situations évoquées ci-dessus, on mesurera donc aisément combien la mise en œuvre du plan directeur cantonal vaudois demandera encore d'efforts et d'imagination. De fait pourtant, ces efforts n'auront d'effets que si toutes les autorités politiques acceptent véritablement d'engager leur responsabilité et leur volonté dans ce processus complexe. Encore faut-il préalablement que les représentants de ces dernières soient convaincus de la légitimité des efforts à fournir. Tous les services sans exception doivent donc faire leur les exigences qui découlent des législations sur l'aménagement du territoire, et admettre que celles-ci concernent également le secteur dont ils s'occupent. En d'autres termes, sans une détermination politique très forte, à tous les niveaux, la souplesse qu'on a voulu donner au système risque de se transformer en mollesse, pour ne pas parler d'inefficacité complète.

J.-P. Allamand,
Service cantonal de l'aménagement du territoire

OPINION

La charrue devant les bœufs

Que se passerait-il si, lors de la construction d'un immeuble, les divers corps de métiers pouvaient organiser et exécuter à leur guise leurs travaux respectifs, sans que jamais un architecte ne leur ait fait part du projet final? Il s'ensuivrait une construction anarchique, qui compromettrait gravement la réalisation du bâtiment. La manière dont, au plan politique, on a abordé le problème de l'aménagement du territoire vaudois relève de la même inconséquence: le pouvoir réel aux communes, à l'Etat ce qu'on appelle pudiquement l'incitation et la coordination. «Jamais l'Etat cantonal ne pourra opposer à une commune ou à un groupe de communes le contenu d'une fiche de coordination pour exciper de son caractère obligatoire et les contraindre à prendre telle ou telle option», avait précisé, devant le Grand Conseil, le rapporteur de la majorité, le député Pierre Jomini.

Il est vrai que ce n'est pas dans le meilleur esprit que le problème a été empoigné: exigé par Berne, plutôt que résultant d'une réelle volonté politique vaudoise, le plan directeur devenait une sorte de pensum, un passage obligé. On sait avec quel enthousiasme on exécute ce genre d'obligation. Du côté de l'administration pourtant, on n'a pas ménagé sa peine pour mettre sur pied d'excellents instruments; mais du côté politique, on a fait le maximum pour que l'aménagement du territoire vaudois ne dérange personne, et surtout pas les vrais détenteurs du pouvoir en ce canton, pour ce qui touche à la politique du sol: les syndics des 385 communes. Si l'on s'en tient aux proportions respectives, on pourrait croire qu'il s'agit du classique combat du pot de fer contre le pot de terre. C'est vrai, à cette nuance près que le pot de fer, ce n'est pas l'Etat, mais bien la commune et son patron, libre de s'embarquer, ou non, dans la politique de régionalisation souhaitée par les autorités cantonales dans un gros classeur vert.

Or, il faut bien admettre qu'il sera extraordinairement difficile d'amener les communes à collaborer à toutes sortes de projets régionaux – touchant parfois à des régions différentes – quand on sait la diversité extrême de ces communes, la faiblesse de leurs moyens en administration, et celle de leurs finances. Les plus grandes d'entre elles, c'est entendu, sont équipées en spécialistes, et leurs responsables municipaux ont les moyens d'analyser les projets, d'en évaluer l'intérêt et les conséquences pour leur commune. Mais les petites, qui forment cet immense arrière-pays un peu délaissé, loin des prospères rivages de l'arc lémanique? Pour toute administration, ils ont un secrétaire municipal et un boursier, à temps très partiel; pour le reste, les municipaux font, ou devraient, tout faire. Ceux qui ont goûté à ce genre d'exercice savent ce que cela veut dire. Sur le plan financier, la situation est tout aussi précaire: dans certaines communes, le budget annuel tourne autour des 100 000 francs, un montant dont les charges scolaires dévoraient, en 1987, plus de la moitié dans 40% d'entre elles!

Où sont, dans ces conditions, l'autonomie véritable, la réflexion à long terme, la hauteur de vues, le souci de l'avenir qui doivent contribuer à donner à ce canton un véritable aménagement du territoire? En réalité, on se berce d'illusions – volontairement hélas, il faut le souligner: vouloir obtenir un aménagement cohérent par l'atomisation absolue du pouvoir en la matière est une vue de l'esprit, qui ne peut déboucher au pire que sur l'incohérence et le désordre, et au mieux sur un statu quo qui voit se poursuivre le bétonnage assidu du paysage.

L'Etat de Vaud est généralement respectueux de l'autonomie des communes, cette vache sacrée de la politique vaudoise. En matière d'aménagement du territoire, il l'a tellement été – sous une pression inouïe du Grand Conseil, c'est vrai – qu'il est allé à l'encontre des intérêts à long terme du canton: jamais, il faut le dire, on ne réalisera un aménagement du territoire cohérent et équilibré sans un minimum de centralisation, sans un minimum de planification contraignante à l'échelle du canton – osons ces mots qui font tant frémir! Les syndics ont assez à faire à gérer leurs petites républiques; ne leur demandons pas une vision globale et prospective qui ne relève pas de leur niveau de responsabilités, mais bien des instances politiques au niveau cantonal – lesquelles, hélas, se sont défilées. Complètement atomisée comme elle l'est aujourd'hui, la politique vaudoise d'aménagement du territoire sera tout au plus la somme des bonnes et des mauvaises volontés communales. En d'autres termes: un chantier sans architecte, un orchestre sans chef, un jardin abandonné...

Philippe Barraud